



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Réservé à l'administration interne

Demandeur :

No du projet :

Phase no :

PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES

Soumis par : _____
Nom du demandeur



GOVERNMENT OF
NEWFOUNDLAND AND LABRADOR



PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES

INSTRUCTIONS CONCERNANT LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

ÉTAPE 1. Déterminer si votre organisation est admissible

Vous pouvez soumettre une demande de financement en vertu de ce programme si vous êtes :

- une organisation nationale canadienne sans but lucratif exerçant des activités associées directement ou indirectement à la production, au marketing, à la distribution ou à la préparation d'aliments ou de boissons destinés à la consommation humaine, ou
- une organisation régionale canadienne sans but lucratif non représentée par des entités à l'échelle nationale, qui exerce des activités associées à la production, à la mise en marché, à la distribution ou à la préparation de boissons ou d'aliments destinés à la consommation humaine et qui peut prouver sa capacité d'exécuter un projet d'envergure nationale. Pour être admissible, votre organisation doit aussi posséder un numéro d'entreprise de l'Agence du revenu du Canada et être une entité constituée en personne morale en vertu des lois du Canada.

Remarque : Les produits de la mer et les produits d'aquaculture ne sont pas admissibles en vertu du programme.

ÉTAPE 2. Veillez à ce que vos activités soient admissibles

Votre projet doit soutenir l'élaboration et la mise en service de systèmes nationaux crédibles et reconnus par le gouvernement dans les domaines de la salubrité et de la qualité des aliments ainsi que de la traçabilité. Seuls les systèmes qui concernent les produits alimentaires destinés à la consommation humaine ainsi que les intrants connexes qui touchent la salubrité et la qualité des aliments, comme les aliments des animaux, sont admissibles à un financement. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la brochure du Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA), accessible à l'adresse suivante : <http://www.agr.gc.ca/salubriteetqualitedesaliments>. Vous pouvez aussi en demander un exemplaire par courriel, au cfsqp-pcsqa@agr.gc.ca, ou en communiquant avec le bureau du PCSQA, à l'adresse qui figure ci-dessous.

Remarque : En ce qui concerne les projets de salubrité des aliments à la ferme, l'organisation doit accepter de participer au Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Pour de plus amples renseignements à cet égard, veuillez consulter le site Web de l'ACIA, à l'adresse suivante : <http://www.inspection.gc.ca>.

ÉTAPE 3. Remplir le formulaire de demande

Vous pouvez obtenir le présent formulaire de demande sur support papier en communiquant avec le bureau du PCSQA, à l'adresse mentionnée ci-dessous, ou en téléchargeant une version pdf à partir du site Web du PCSQA, à l'adresse suivante : <http://www.agr.gc.ca/salubriteetqualitedesaliments>.

Votre demande doit être signée par le PDG/président/président et agent principal des finances/trésorier de votre organisation. Les demandes incomplètes pourraient retarder le processus d'approbation, voire raccourcir le calendrier du projet. Si vous avez besoin de plus d'espace, des pages supplémentaires se trouvent à la fin de la présente demande.

ÉTAPE 4. Annexer des documents justificatifs

Veuillez annexer les documents suivants à votre demande :

Obligatoires

- Lettres de constitution en société
- États financiers vérifiés des deux derniers exercices
- Rapport annuel du dernier exercice

S'ils sont accessibles

- Plan d'affaires
- Plan stratégique
- Lettres d'approbation par l'industrie et motif du soutien
- Brochures/Dépliants
- Autres documents justificatifs

Remarque : Si votre organisation a déjà soumis ces documents, veuillez préciser la date de soumission : _____

ÉTAPE 5. Soumettre votre demande et les documents justificatifs

VOTRE DEMANDE DOIT ÊTRE SIGNÉE PAR LE PDG/PRÉSIDENT/PRÉSIDENT ET AGENT PRINCIPAL DES FINANCES/TRÉSORIER DE VOTRE ORGANISATION. Vous pouvez présenter votre demande par courriel; cependant, vous devez faire parvenir une demande signée et datée par télécopieur ou par la poste.

Les demandes concernant des systèmes de qualité des aliments à la ferme et des systèmes de traçabilité ou de n'importe quels types de systèmes extérieurs doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Bureau du Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments
Agriculture et Agroalimentaire Canada
Pièce 415, 4^e étage, 930, av. Carling
Ottawa (Ontario) K1A 0C5
Courriel : cfsqp-pcsqa@agr.gc.ca
Télécopieur : (613) 759-6322

Les demandes concernant la salubrité des aliments à la ferme devraient être soumises à l'adresse suivante :

Fédération canadienne de l'agriculture
Administration de la salubrité des aliments à la ferme
Pièce 1101, 75, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1P 5E7
Courriel : joan@cfafca.ca
Télécopieur : (613) 236-5749

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments, veuillez téléphoner au 1 800 O Canada ou consulter le site Web à l'adresse suivante : <http://www.agr.gc.ca/salubriteetqualitedesaliments>.

PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES

PARTIE A - RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR

1. Type de demande (Cocher la case appropriée)

- Première demande de financement
 Demande de financement d'une phase supplémentaire après l'exécution d'un projet déjà approuvé
 Modification d'un projet approuvé

2. Nom de votre organisation
3. Adresse postale
4. No de téléphone de votre organisation
5. No de télécopieur de votre organisation
6. Adresse de courriel de votre organisation
7. Adresse Internet de votre organisation
8. No d'entreprise de l'Agence de revenu du Canada (neuf chiffres, deux lettres, quatre chiffres)

9. PDG/Président

Nom :
 Titre :
 Adresse (si elle diffère de celle mentionnée ci-dessus) :

Téléphone :
 Télécopieur :
 Courriel :

10. Principale personne-ressource, s'il s'agit d'une autre personne que le PDG/président

Nom :
 Titre :
 Adresse (si elle diffère de celle mentionnée ci-dessus) :

Téléphone :
 Télécopieur :
 Courriel :

11. Type de demandeur (Cocher la case appropriée)

- Organisation de produit nationale canadienne sans but lucratif
 Autre organisation nationale canadienne sans but lucratif
 Organisation régionale canadienne sans but lucratif non représentée à l'échelle nationale

12. Profil et historique de votre organisation - Veuillez fournir des renseignements sur la date de constitution de votre organisation, ses membres, son mandat et sa structure de gouvernance (y compris le nom et le titre de tous les membres du conseil d'administration et du comité de direction), ainsi que ses procédures, méthodes et politiques de prise de décisions. Décrivez comment votre organisation communique avec ses intervenants/membres par le truchement de la structure organisationnelle (p. ex. bureau national, bureaux provinciaux, bureaux régionaux, etc.).

**PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES****PARTIE B - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET**

1. Titre du projet

2A. Description du projet - Décrivez votre projet en détail, en précisant comment il permet de réaliser les objectifs du PCSQA (voir la partie G pour obtenir une liste des objectifs), ses principales activités et l'endroit où elles seront exécutées. Expliquez ce que le projet tente de réaliser et la façon dont il permettra à votre organisation de répondre aux critères relatifs à la traçabilité ainsi qu'à la salubrité et à la qualité des aliments.

2B. Décrivez à quelle étape se trouve l'élaboration des systèmes de traçabilité et de salubrité et de qualité des aliments. Indiquez quelles étapes du PCSQA sont terminées, ce qui a été accompli et les prochaines étapes qui mèneront à l'exécution du projet.

2C. En ce qui concerne les projets de salubrité des aliments à la ferme seulement : Décrivez comment votre organisation a l'intention de solliciter la reconnaissance du gouvernement en vertu du Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme de l'ACIA. Il s'agit d'un critère du programme.

**PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES****PARTIE B - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET (SUITE)**

3. Intégration de vos systèmes - Précisez les éléments (salubrité des aliments, qualité des aliments, traçabilité) que votre projet concerne. Les projets devraient refléter une approche intégrée et porter sur les trois éléments. Si, à l'heure actuelle, un ou deux des éléments mentionnés ci-dessus ne font pas partie du projet, expliquez comment ils pourraient être intégrés dans un proche avenir.

4. Intégration de la chaîne de valeurs - Décrivez comment votre projet se compare à ceux entrepris par d'autres organisations qui produisent, traitent, transportent, distribuent, etc. le même produit ou sa forme transformée, particulièrement celles qui se trouvent immédiatement avant et après votre organisation dans la chaîne de valeurs. Expliquez comment et quand vous avez communiqué ou avez l'intention de communiquer avec ces organisations pour vous assurer qu'elles sont au courant de votre projet ou qu'elles y contribueront. Décrivez les intervenants et leur engagement à l'égard du projet.

PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES

PARTIE B - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET (SUITE)

5. Phase du projet - Précisez la phase spécifique du projet, décrite dans le tableau ci-dessous, pour laquelle vous demandez un financement. Les projets de qualité des aliments feront d'abord l'objet d'un examen concernant le financement de la phase 1 uniquement.

Des niveaux de financement ont été déterminés pour chaque phase. Des niveaux distincts s'appliquent aux petites et grandes organisations. Dans certains cas, les demandeurs qui ont déjà reçu un financement fédéral pour des systèmes de salubrité des aliments souhaiteront revenir à une phase déjà financée ou terminer une phase existante pour assurer l'expansion de leur projet (p. ex. expansion en vue d'intégrer, en plus de la salubrité des aliments, les volets traçabilité ou qualité des aliments). Le cas échéant, la limite relative aux phases déjà financées par le gouvernement fédéral s'appliquera.

Veillez indiquer si votre entreprise est une :

- Petite organisation (P)** : À la ferme - moins de 9 000 producteurs; à l'extérieur de la ferme - moins de 1 000 établissements
 Grande organisation (G) : À la ferme - 9 000 producteurs ou plus; à l'extérieur de la ferme - 1 000 établissements ou plus

et si elle a :

- déjà reçu un financement du gouvernement fédéral (FGF)**

Remarque : En ce qui concerne les projets de salubrité des aliments à la ferme, l'organisation doit accepter de participer au Programme de reconnaissance de la salubrité des aliments à la ferme de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Pour de plus amples renseignements à cet égard, veuillez consulter le site Web de l'ACIA, à l'adresse suivante : <http://www.inspection.gc.ca>.

Phase	Coefficient de capitalisation (gouvernement/ industrie)	Niveau de financement
<input type="checkbox"/> 1 - Établir une stratégie nationale intégrant la salubrité des aliments, la qualité des aliments et la traçabilité.	90 % / 10 %	1re fois - 55 000 \$ (P&G) FGF - 35 000 \$
<input type="checkbox"/> 2 - Analyser et élaborer des systèmes.	80 % / 20 %	1re fois - 250 000 \$ (P) FGF - 150 000 \$ (P) 500 000 \$ (G) 300 000 \$ (G)
<input type="checkbox"/> 3 - Élaborer et distribuer des documents de formation.	60 % / 40 %	1re fois - 150 000 \$ (P) FGF - 100 000 \$ (P) 250 000 \$ (G) 200 000 \$ (G)
<input type="checkbox"/> 4 - Créer des outils permettant de mettre en service le système à l'échelle nationale et vérifier la participation.	50 % / 50 %	1re fois - 150 000 \$ (P) FGF - 100 000 \$ (P) 300 000 \$ (G) 150 000 \$ (G)
<input type="checkbox"/> Produit agricole d'associations multiples défini dans la brochure du PCSQA.	70 % / 30 %	Les niveaux de financement seront évalués en fonction du mérite de chaque demande, conformément aux lignes directrices du programme.

6. Contexte national - Décrivez comment le projet renforce ou assure l'élaboration d'un système national, sans chevaucher d'autres projets de nature semblable.

**PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES****PARTIE B - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET (SUITE)**

7. Maintien du système - Fournissez des renseignements à propos du plan de votre organisation visant à maintenir le système sans financement gouvernemental, puisque le financement du PCSQA expirera le 31 décembre 2007, et indiquez si ce plan a été communiqué aux membres de votre organisation.

8. Capacité d'exécution - Décrivez la capacité de votre organisation d'exécuter le projet (p. ex. expérience d'activités semblables, expérience en gestion financière, connaissance de l'industrie, du produit, des personnes-ressources, des ressources, etc.).

**PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES****PARTIE B - RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET (SUITE)**

9. Administration - Décrivez comment votre organisation administrera le projet et présentera des rapports sur l'évolution et les produits livrables du projet à votre conseil d'administration et à AAC (autrement dit, expliquez quelles mesures prendra votre organisation pour gérer les fonds du gouvernement et rendre compte de l'utilisation de ces fonds et des résultats). Assurez-vous de préciser comment les comités ou les équipes de projet rendront des comptes à l'organisation, ainsi que leurs responsabilités spécifiques.

10. Conformité avec le Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique - En vertu de la *Politique sur les paiements de transfert* du gouvernement du Canada, les bénéficiaires doivent respecter le *Code de valeurs et d'éthique de la fonction publique* et s'y conformer. Lorsqu'un employé ou un important actionnaire du demandeur est ou a déjà été (au cours des 12 derniers mois) titulaire d'une charge publique ou qu'il est un fonctionnaire ou un ex-fonctionnaire du gouvernement fédéral, sa conformité avec le Code doit être prouvée. Indiquez le nom de toute personne associée au projet qui a par le passé travaillé ou a été titulaire d'une charge publique au sein du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial. Précisez le poste qu'elle occupait et la nature de sa contribution à votre organisation ou au projet proprement dit.

11. Dettes non remboursées au Canada - Votre organisation a-t-elle une dette non remboursée envers le gouvernement du Canada? Dans l'affirmative, indiquez le montant dû, ainsi que la loi ou le programme en vertu duquel vous avez reçu ce montant. La *Politique sur les paiements de transfert* du Conseil du Trésor exige que les bénéficiaires de fonds déclarent tout montant dû au gouvernement fédéral en vertu d'une loi ou d'une entente de contribution.

PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES

PARTIE C - PLAN DE TRAVAIL DU PROJET

Activités Énumérez toutes les activités et sous-activités, et faites-en une brève description	Calendrier		Produits livrables/extrants Pour chaque activité/sous-activité, dressez la liste des rapports, normes, protocoles, technologies, renseignements, pratiques exemplaires, etc. qui seront créés. <i>Vous devez en faire une description plus détaillée à la section E.</i>	Mesure des progrès Indiquez comment vous mesurerez et surveillerez les progrès réalisés en vue de mettre au point les produits livrables/extrants (les mesures peuvent être quantitatives ou qualitatives). Les demandeurs acceptés devront soumettre des rapports d'étape mensuels ou trimestriels.
	Date de début	Date de fin		
(1)				
(2)				
(3)				
(4)				
(5)				

**ROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES**

PARTIE C - PLAN DE TRAVAIL DU PROJET (SUITE)

Activités Énumérez toutes les activités et sous-activités, et faites-en une brève description	Calendrier		Produits livrables/extrants Pour chaque activité/sous-activité, dressez la liste des rapports, normes, protocoles, technologies, renseignements, pratiques exemplaires, etc. qui seront créés. <i>Vous devez en faire une description plus détaillée à la section E.</i>	Mesure des progrès Indiquez comment vous mesurerez et surveillerez les progrès réalisés en vue de mettre au point les produits livrables/extrants (les mesures peuvent être quantitatives ou qualitatives). Les demandeurs acceptés devront soumettre des rapports d'étape mensuels ou trimestriels.
	Date de début	Date de fin		
(6)				
(7)				
(8)				
(9)				
(10)				

PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES

PARTIE D - BUDGET DES ACTIVITÉS DU PROJET

1. Budget - Un financement ne sera accordé dans le cadre du PCSQA que pour les coûts marginaux admissibles directement associés au projet. Vous devez fournir une liste détaillée des coûts que vous avez déterminés pour chaque activité, une description détaillée de l'activité (exemples : conférence - coût de la salle, nourriture, hôtel, déplacements, publicité, etc.) et la liste de chacune des dépenses.

Par **coût marginal**, on entend l'accroissement des coûts auxquels a donné lieu l'exécution du projet.

Les coûts admissibles comprennent ce qui suit : le coût des biens et services, le coût des matériaux et des fournitures, les taxes fédérales et provinciales, y compris la portion non remboursable de la TPS, le coût des vérifications et des rapports sur le rendement requis par le PCSQA, le coût de location des installations, de l'équipement ou de la machinerie, le coût de la main-d'oeuvre ou des services rémunérés et les coûts salariaux connexes, d'autres coûts approuvés à l'avance par le directeur, Programmes de salubrité et de qualité des aliments. Les frais de déplacement (auto, avion, train) et d'hébergement ne doivent pas être supérieurs à ceux mentionnés dans les lignes directrices du Conseil du Trésor. Pour obtenir un exemplaire des lignes directrices les plus récentes, veuillez communiquer avec le bureau du PCSQA.

Le partage des coûts du projet doit être effectué comme le décrit la question 5 de la partie B. Par conséquent, le total des sommes en argent comptant/contributions en nature de l'industrie et des autres sources doit correspondre au coefficient de capitalisation de la phase du projet. Il n'est pas nécessaire de tenir compte des coûts de traduction et de vérification dans le partage des coûts requis pour la phase, mais ils ne doivent pas dépasser le plafond de financement correspondant à cette phase.

Les contributions en nature sont définies comme des contributions non monétaires qui permettent d'assurer le coût total du projet, y compris les frais de main-d'oeuvre ou de services ou le coût de l'équipement requis durant la planification, l'exécution et la gestion du projet. Le demandeur doit indiquer le taux « raisonnable » généralement reconnu dans l'industrie. Il devra assurer le suivi des contributions en nature et les justifier auprès des responsables du PCSQA. Exemples : coût direct du temps consacré par le personnel au projet et du temps consacré par les participants/intervenants au projet (nombre de participants X valeur en \$ X heure/jour) - 12 participants X 250 \$/jour X 2 jours = 6 000 \$. S'il y a lieu, le bureau du PCSQA peut fournir de plus amples renseignements à cet égard.

Les rapports et documents publics élaborés dans le cadre d'un projet doivent être accessibles dans les deux langues officielles; **les frais de traduction constituent une dépense admissible et devraient être ventilés dans votre budget proposé.**

Activité Dressez la liste de chacune des activités et sous-activités décrites dans le plan de travail et ventilez les coûts des principaux éléments et les sources de financement.	Contribution en argent de l'industrie \$	Contribution en nature de l'industrie \$	Autres sources \$	Confirmées ou en suspens? C ou S*	Contribution du PCSQA \$	Total \$
(1)						
Sous-total de l'activité 1						
(2)						
Sous-total de l'activité 2						

**PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES**

PARTIE D - BUDGET DES ACTIVITÉS DU PROJET (SUITE)

Activité Dressez la liste de chacune des activités et sous-activités décrites dans le plan de travail et ventilez les coûts des principaux éléments et les sources de financement.	Contribution en argent de l'industrie \$	Contribution en nature de l'industrie \$	Autres sources \$	Confirmées ou en suspens? C ou S*	Contribution du PCSQA \$	Total \$
(3)						
Sous-total de l'activité 3						
(4)						
Sous-total de l'activité 4						
(5)						
Sous-total de l'activité 5						

**PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES**

PARTIE D - BUDGET DES ACTIVITÉS DU PROJET (SUITE)						
Activité Dressez la liste de chacune des activités et sous-activités décrites dans le plan de travail et ventilez les coûts des principaux éléments et les sources de financement.	Contribution en argent de l'industrie \$	Contribution en nature de l'industrie \$	Autres sources \$	Confirmées ou en suspens? C ou S*	Contribution du PCSQA \$	Total \$
(6)						
Sous-total de l'activité 6						
(7)						
Sous-total de l'activité 7						
(8)						
Sous-total de l'activité 8						

PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES

PARTIE D - BUDGET DES ACTIVITÉS DU PROJET (SUITE)						
Activité Dressez la liste de chacune des activités et sous-activités décrites dans le plan de travail et ventilez les coûts des principaux éléments et les sources de financement.	Contribution en argent de l'industrie \$	Contribution en nature de l'industrie \$	Autres sources \$	Confirmées ou en suspens? C ou S*	Contribution du PCSQA \$	Total \$
(9)						
Sous-total de l'activité 9						
(10)						
Sous-total de l'activité 10						
11) Total de toutes les activités (1 à 10)						
12) Rapports - Préparation des rapports requis par le PCSQA (rapports financiers, d'étape, de rendement)						
13) Traduction (tous les documents doivent être rédigés dans les deux langues officielles)						
14) Vérification (doit être effectuée à la fin du projet, à moins d'indication contraire de la part d'AAC)						
15) Total des frais de traduction (12+13+14) Remarque : Les frais de traduction (13) et de vérification (14) ne sont pas soumis aux critères de partage des coûts relatifs à la phase						
Total général (activités 11+15)						
Réservé à l'administration interne						

* Remarque : S'ils sont approuvés, tous les fonds doivent être confirmés avant la conclusion d'une entente.

PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES

PARTIE D - BUDGET DES ACTIVITÉS DU PROJET (SUITE)

2. **Avance requise** - Avez-vous besoin d'une avance? Oui Non

3. **Sources de financement** - Indiquez les sources et montants spécifiques des fonds mentionnés dans la colonne « autres sources » de la section D 1.

Source	Nom des programmes - Renseignements sur l'organisation et les personnes-ressources	Montant en \$
Gouvernement fédéral		
Autorité provinciale ou municipale		
Autres partenaires (veuillez préciser)		
Total des autres sources (devrait correspondre au total de la colonne « Autres sources » de la partie D 1)		

PARTIE E - RENDEMENT DU PROJET

1. Portée du projet

A. Principal auditoire - Décrivez le principal auditoire du projet (c. à d. les personnes ou groupes à qui profiteront directement les travaux proposés), en précisant le nombre de membres de votre organisation, le nom des autres groupes concernés ou le nom des autres utilisateurs finaux qui profiteront des activités et produits livrables/extrants du projet.

PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES**PARTIE E - RENDEMENT DU PROJET (SUITE)**

B. Deuxième auditoire - Décrivez le deuxième auditoire du projet (c. à d. les personnes ou groupes qui apportent une contribution aux produits/services de votre organisation et de ses membres ou qui utilisent ses produits/services, mais qui ne sont pas membres proprement dit), en dressant la liste des groupes ou associations qui tireront profit des produits livrables/extrants du projet ou qui seront touchés par ces derniers. Mentionnez le nombre de membres de ces groupes ou associations si vous le connaissez.

**PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES****PARTIE E - RENDEMENT DU PROJET (SUITE)****2. Communications**

A. Principal auditoire - Énumérez et décrivez les produits/services et outils (bulletins, sites Web, publicité, etc.) que vous utiliserez pour communiquer les activités et produits livrables/extrants du projet à votre principal auditoire. Dressez la liste des groupes ou associations qui soutiendront les efforts déployés par votre organisation pour communiquer avec votre principal auditoire (s'il y a lieu) et expliquez leurs rôles.

B. Deuxième auditoire - Expliquez comment votre organisation communiquera les activités et produits livrables/extrants du projet au deuxième auditoire. Dressez la liste (s'il y a lieu) des groupes ou associations qui soutiendront votre organisation dans cette tâche, et expliquez leurs rôles.

**PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES**

PARTIE E - RENDEMENT DU PROJET (SUITE)

3. Résultats à obtenir

A. Produits livrables/Extrants - Décrivez en détail chaque produit livrable/extrant énuméré à la partie C - Plan de travail du projet. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser les pages supplémentaires qui vous sont fournies.

**PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES**

PARTIE E - RENDEMENT DU PROJET (SUITE)

B. Résultats à court terme - Décrivez les résultats directs que chaque produit livrable/extrant énuméré à la partie C - Plan de travail du projet permettra d'obtenir au cours des trois prochaines années. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser les pages supplémentaires qui vous sont fournies.

**PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES****PARTIE E - RENDEMENT DU PROJET (SUITE)**

C. Résultats à long terme - Décrivez les résultats que chaque produit livrable/extrant énuméré à la partie C - Plan de travail du projet permettra d'obtenir après les trois prochaines années, y compris ses avantages pour les Canadiens, l'économie canadienne et le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Canada. Si vous avez besoin de plus d'espace, veuillez utiliser les pages supplémentaires qui vous sont fournies.

PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES

PARTIE F - DÉCLARATION DU DEMANDEUR

Nous confirmons avoir lu et compris les objectifs, principes et critères du Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments (PCSQA); il est entendu que l'organisation doit répondre aux critères suivants pour être admissible à un financement :

1. L'organisation doit prouver à AAC qu'elle possède les ressources humaines, l'expérience et les compétences adéquates pour assumer ses responsabilités.
2. L'organisation accepte de se conformer aux objectifs, principes et critères du Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments.
3. L'organisation accepte d'assumer ses fonctions financières conformément aux principes comptables généralement reconnus.
4. L'organisation accepte de fournir au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire un exemplaire de son rapport annuel et autorise ce dernier à effectuer une vérification du projet décrit dans la présente demande.
5. L'organisation accepte de reconnaître de façon appropriée, dans les deux langues officielles, l'aide financière fournie par les autorités fédérales, provinciales et territoriales.
6. L'organisation mettra à la disposition du Ministre tous les moyens de communication élaborés en vertu de ce programme et accepte que le Ministre utilise ces moyens à des fins promotionnelles.
7. L'organisation accepte d'élaborer et de mettre en oeuvre un cadre de gestion du rendement et un système de présentation de rapports afin de mesurer le rendement de ses projets, d'entrer les renseignements sur le projet et les indicateurs de rendement dans la base de données nationale sur les projets et de fournir un rapport de rendement annuel résumant la portée du projet, les résultats obtenus et les ressources employées pour chaque exercice.
8. L'organisation convient que, à moins d'une autorisation, les coûts engagés avant la date du début du projet ne sont pas admissibles à un remboursement.
9. L'organisation convient que le Canada ne sera responsable d'aucune réclamation découlant de dommages subis par le bénéficiaire ou des tiers et causés par les activités exercées par le bénéficiaire ou en son nom.
10. L'organisation se conforme aux exigences fédérales, provinciales et municipales en matière d'environnement.
11. Le Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments n'est la source d'aucun conflit d'intérêts au sein de l'organisation.
12. La présente demande a été examinée attentivement par le conseil d'administration de l'organisation, et les signatures qui figurent ci-dessous sont celles du PDG/président/président et agent principal des finances/trésorier.

Nous comprenons que, si la demande est acceptée, nous devons conclure une entente de contribution qui établit les conditions du financement.

Nous convenons et comprenons que les renseignements contenus dans la présente demande sont recueillis dans le but d'évaluer et d'examiner l'admissibilité de notre organisation à un financement en vertu du volet élaboration des systèmes du Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments, et que ces renseignements seront diffusés dans la mesure où ils sont nécessaires aux fins d'évaluation et d'examen de la demande, y compris la vérification de l'information soumise, ainsi qu'à des fins statistiques et d'examen du programme et des rapports sur le rendement.

Les informations financières, commerciales, scientifiques ou techniques fournies dans la présente demande seront traitées conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Nous convenons que, si le projet est approuvé, nous reconnaitrons la contribution et le soutien du Programme canadien de salubrité et de qualité des aliments et des autorités fédérales, provinciales et territoriales.

Les informations fournies dans la présente demande sont, au meilleur de nos connaissances, complètes, véridiques et exactes.

Nom du PDG/président

Titre

Signature

Nom de l'agent principal des finances/trésorier

Titre

Signature

Au nom de (nom de l'organisation)

Date

Remarque : Veuillez vous assurer que la demande est complète et que tous les documents justificatifs y sont annexés. Dans le cas contraire, le processus d'approbation pourrait être retardé, ce qui pourrait raccourcir le calendrier du projet.

PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES

PARTIE G - OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES

Objectifs

Les objectifs du volet élaboration des systèmes du PCSQA sont les suivants :

- aider l'industrie à élaborer et à mettre en service, tout au long de la chaîne agroalimentaire canadienne, des systèmes de salubrité et de qualité des aliments et de traçabilité nationaux reconnus par le gouvernement;
- soutenir l'élaboration de systèmes nationaux de salubrité des aliments qui permettent de protéger la santé humaine en contribuant à réduire l'exposition aux dangers tout au long de la chaîne agroalimentaire;
- soutenir l'élaboration et la mise en service de systèmes nationaux permettant de surveiller et de retracer des aliments jusqu'à la ferme où ils ont été produits;
- contribuer à augmenter la confiance des consommateurs envers la salubrité et la qualité des aliments produits au Canada;
- aider l'industrie à explorer et à saisir des occasions à valeur ajoutée en adoptant des systèmes nationaux de salubrité et de qualité des aliments et de traçabilité.

Principes

Pour être admissible à un financement, les propositions de projets doivent :

- correspondre au mandat d'Agriculture et Agroalimentaire Canada;
- être conformes aux priorités du Cadre stratégique pour l'agriculture (CSA) (parmi ces priorités, mentionnons la salubrité et la qualité des aliments, la bonne intendance de l'environnement, l'innovation, la gestion des risques commerciaux, le renouvellement du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, et la promotion du Canada à titre de chef de file dans ces secteurs);
- être conformes aux lois, règlements et directives environnementales applicables du gouvernement fédéral;
- procurer au public des avantages supérieurs à ceux qui sont offerts aux particuliers et aux entreprises du secteur privé;
- éviter de reproduire, de chevaucher ou de remplacer les programmes et mécanismes d'exécution fédéraux et provinciaux;
- respecter, dans toutes les communications, les lignes directrices fédérales relatives à la visibilité en ce qui a trait au financement fédéral;
- contribuer et se conformer à l'approche axée sur les systèmes intégrés du début à la fin de la chaîne agricole et agroalimentaire.

Critères

Pour être admissibles à un financement, les propositions de projets doivent :

- être d'une envergure nationale;
- refléter l'approche axée sur la chaîne de valeur;
- respecter le principe selon lequel les dépenses admissibles correspondent aux coûts marginaux directement associés au projet;
- comprendre un plan visant à maintenir le système indépendant du financement gouvernemental après sa mise en service;
- respecter le principe selon lequel les fonds ne seront pas utilisés pour soutenir directement le revenu de particuliers ou d'entreprises;
- procurer à l'industrie et au public des avantages supérieurs aux coûts;
- respecter le principe selon lequel les fonds ne soutiennent pas l'expansion commerciale normale ou les activités commerciales courantes de l'organisation.

**PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES**

PAGE SUPPLÉMENTAIRE

**PROGRAMME CANADIEN DE SALUBRITÉ ET DE QUALITÉ DES ALIMENTS
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ÉLABORATION DE SYSTÈMES**

PAGE SUPPLÉMENTAIRE